

67 - Vareilles - Requalification des espaces publics - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB)

M. l'Adjoint BODIN, Rapporteur : La Municipalité a validé, en date du 11 avril 2016, le projet d'aménagement proposé pour la requalification des espaces publics du quartier des Vareilles, rue Boissy d'Anglas. Cette décision est le résultat d'un travail concerté entre Habitat 25, la CAGB et la Ville de Besançon, ayant permis d'aboutir à un projet global de recomposition du quartier, une clarification et une amélioration des espaces extérieurs publics et privés :

- clarification des propriétés foncières en lien avec les usages (transports en commun...) ;
- résidentialisation des espaces privés ;
- requalification de la rue Boissy d'Anglas en deux phases : en cœur d'îlot (phase 1) et en lisière de forêt (phase 2) ;
- réaménagement du terminus bus «Bregille» et mise aux normes des installations sanitaires (élément de projet de la phase 1).

Habitat 25 s'engage à prendre en charge les études et les travaux de résidentialisation des espaces extérieurs privés. En ce sens une étude de maîtrise d'œuvre a été lancée en septembre 2016, pour un démarrage des travaux au printemps 2017.

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les études d'aménagement des espaces publics en maîtrise d'œuvre interne (Direction Grands Travaux), la mise en œuvre et le suivi des chantiers, ainsi que le financement des travaux de requalification de la rue Boissy d'Anglas et d'une placette publique. Elle accompagne également la réflexion engagée par Habitat 25 sur les espaces privés.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage à prendre en charge le financement des travaux réalisés pour l'aménagement du terminus : chaussée lourde, aire de retournement, quais, abribus, sanitaires, branchement aux différents réseaux.

Le coût prévisionnel d'aménagement des espaces publics de la phase 1 concerné par ce groupement de commandes s'élève à 600 000 € TTC. Les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne 23.824.2315.0015012.30300.

La CAGB contribue à hauteur de 20 % du montant total des travaux de la phase 1 dans la limite de 120 000 €. Le groupement de commandes est établi entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en vue de la passation des marchés nécessaires à l'aménagement de la rue Boissy d'Anglas et du terminus Vareilles.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de groupement de commandes,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter toutes les subventions potentielles auprès des partenaires, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 3 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. FOUSSERET et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 22 décembre 2016.